# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 18-déc.-2013 Date de révision 09-oct.-2019 Version 7

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ProTurf 12-5-20+2CaO+2MgO

Code produit 41370125DA

Synonymes ProTurf 12-2.2-16.6+1.4Ca+1.2Mg

Substance pure/mélange Mélange.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs [SU 21].

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Everris International BV** 

Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter INFO-MSDS@EVERRIS.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59.

### **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Rèalement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun(e)

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### **Autres risques (UN-GHS)**

H316 - Provoque une légère irritation cutanée

### Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Nom chimique	NoCE.	Numéro CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Uree	200-315-5	57-13-6	10 - 25%	Non classé	01-2119463277-33
Sulphate de calcium; CaSO <sub>4</sub> +2H <sub>2</sub> O	231-900-3	10101-41-4	10 - 25%	Non classé	01-2119444918-26
Soufre (S)	231-722-6	7704-34-9	1 - 5%	Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119487295-27

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Symptômes éventuels: tousser et

dyspnôe. Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané: En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation

oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion: Ne pas faire vomir sans avis médical. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la

tourner sur le côté. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de difficultés respiratoires persistantes pratiquer l'oxygénothérapie. Symptômes

éventuels: nausées et vomissements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### 4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau abondant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures de protection individuelles** Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. **Pour les agents d'intervention** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage: Enlever à la pelle ou balayer. Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont

considérés comme déchets.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

§ 8, 12, 13.

### **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Considérations générales d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles

Date de révision 09-oct.-2019

d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0

°C et 40 °C.

Matériaux d'emballage

Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient

fermé. 13 (S)

LGK (Allemagne)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Engrais; www.everris.com; Lire et suivre les instructions se

trouvant sur l'étiquette Mélange. Non demandé.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Uree	
Bulgaria - OEL- TWAs	10.0 mg/m³ TWA
Latvia - OEL - TWAs	10 mg/m³ TWA
Sulphate de calcium; CaSO <sub>4</sub> +2H <sub>2</sub> O	
la Belgique - 8 H VLE	10 mg/m³ TWA
Portugal	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
UK EH40 WEL:	10 mg/m³ TWA (Inhalable)
	4 mg/m³ TWA (Respirable)
Soufre (S)	
Latvia - OEL - TWAs	6 mg/m³ TWA
Russia TWA	6 mg/m³ TWA 1863

### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Component	Oral(e)	Cutané(e)	inhalation
Uree		580 mg/kg bw/day	292 mg/m <sup>3</sup>
57-13-6 ( 10 - 25% )			_

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune donnée disponible

Component	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Uree 57-13-6 ( 10 - 25% )	0.47 mg/l		0.047 mg/l			

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

Protection de la peau et du corps

Les précautions habituelles de sécurité lors de la manipulation du produit, permettront une

protection efficace contre ce risque potentiel

Mesures d'hygiène Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger,

boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique :**Aspect:

Solide

Granulés

Couleur: orange, blanche, gris, rouge.

Odeur: Aucun(e)

**Densité apparente :** 1000 - 1100 kg/m³ aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélationAucune donnée disponiblePoint/intervalle d'ébullition:Solide. Sans objet.Point d'éclair :Solide. Sans objet.Taux d'évaporation :Solide. Sans objet.inflammabilité (solide, gaz)IninflammablePression de vapeurSolide. Sans objet.Densité de vapeurSolide. Sans objet.

Densité relativeAucune donnée disponibleHydrosolubilitéAucune donnée disponibleSolubilité(s)Aucune donnée disponibleCoefficient de partageSolide. Sans objet.

Température d'autoignition :Aucune donnée disponibleTempérature de décomposition :Aucune donnée disponible

**Propriétés explosives**Ne présente pas de danger d'explosion.

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%): Solide. Sans objet.

### **Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. Réactivité

Non réactif.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système

respiratoire.

**Contact oculaire** Peut provoquer une légère irritation.

**Contact cutané** Peut provoquer une irritation.

**Ingestion** Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

#### Informations sur les effets toxicologiques

Aucun(e) connu(e) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue

8% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Uree	= 8471 mg/kg (Rat)		
Soufre (S)	> 3000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 9.23 mg/L (Rat) 4 h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

Lésions oculaires graves/irritation	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
oculaire	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Cancérogénicité Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Toxicité pour la reproduction** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

STOT - exposition unique Classification basée sur les composants individuels du mélange.

STOT - exposition répétée Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Danger par aspiration**Classification basée sur les composants individuels du mélange.

# Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement 9% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Uree	> 10000: 192 h Scenedesmus quadricauda mg/L EC50	16200 - 18300: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50	-	3910: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 10000: 24 h Daphnia magna Straus mg/L EC50
Soufre (S)	-	866: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static 14: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 180: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Uree	-1.59

12.4. Mobilité dans le solAucune donnée disponible.12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvBAucune donnée disponible.12.6. Autres effets néfastesAucune donnée disponible.

### Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

Autres informations Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

### Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMO / IMDG

14.1

No ONU: Non réglementé

14.2

Nom d'expédition: Non réglementé

14.3

Classe de danger: Non réglementé

14.4

Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5

Polluant marin Aucune information disponible

14.6

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

ADR/RID

<u>14.1</u>

No ONU: Non réglementé

14.2

Nom d'expédition: Non réglementé

14.3

Classe de danger: Non réglementé

<u>14.4</u>

Groupe d'emballage: Non réglementé

<u>14.5</u>

Danger pour l'environnement Non réglementé

<u>14.6</u>

Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

<u>14.1</u>

No ONU: Non réglementé

\_\_\_\_\_

14.2

Nom d'expédition: Non réglementé

14.3

Classe de danger: Non réglementé

14.4

Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5

Danger pour l'environnement Non réglementé

14.6

Dispositions spéciales Aucun(e)

### Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Belgique** 

Danemark

Danemark Aucune donnée disponible

<u>France</u>

ICPE Non réglementé

Allemagne

LGK (Allemagne) 13 (S)

Classe du danger d'eau (WGK) 1 (Classification de Everris)

GefStoffV (DE): Non réglementé

Component	German WGK Section
Uree	1
57-13-6 ( 10 - 25% )	
Sulphate de calcium; CaSO <sub>4</sub> +2H <sub>2</sub> O	1
10101-41-4 ( 10 - 25% )	
Soufre (S)	class 1
7704-34-9 (1 - 5%)	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

### **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H315 Provoque une irritation cutanée
- H316 Provoque une légère irritation cutanée

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

**DNEL: Derived No-Effect Level** 

REACh: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

**OEL: Occupational Exposure Limit** TWA: Time Weighted Average ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement

LD50: Lethal dose, 50%.

LC50: Lethal concentration, 50%. SVHC: Substance of Very High Concern.

Méthode de classification

· Méthode de calcul

• Jugement expert et détermination de la force probante des

données

Principales références de la littérature et sources de

données

Préparé par

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

18-déc.-2013

Date d'émission

Limitations relatives à l'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels

Motif de la révision

\*\*\*Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risque liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.